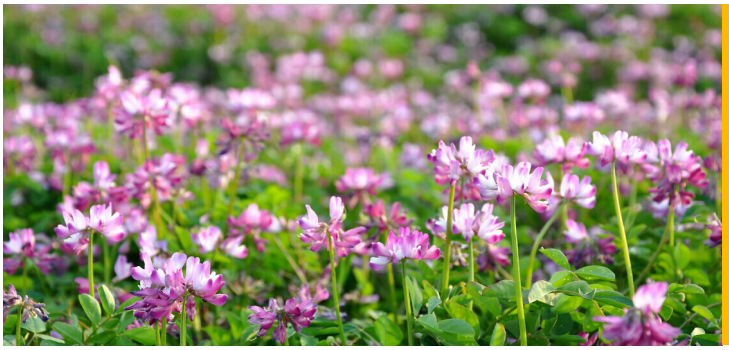
Étude de faisabilité technique et économique : projet de séchage de cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI) par récupération de chaleurs résiduelles



Pour : Saint-Louis Agglomération
Date : 2024 - 2025
Partenaires : Ceresco, Indiggo
Région : Grand Est - **Domaines :** Agroécologie Biodiversité / Forêt-Bois

Dans le cadre de la stratégie agricole territoriale de Saint-Louis Agglomération, Solagro et ses partenaires ont réalisé une étude sur le développement d'une filière "luzerne" sur le territoire.

Contexte

Depuis 2020, Saint-Louis Agglomération est engagé dans une stratégie agricole territoriale “Ruralité, Agriculture, Territoire” pour accompagner les acteurs vers des pratiques respectueuses des ressources naturelles. Elle encourage notamment les cultures BNI sur les aires de captage d’eau potable dégradées afin de proposer des alternatives aux grandes cultures conventionnelles, peu compatibles avec la qualité de l’eau.
Depuis 2021, des actions concrètes sont mises en place via des contrats agricoles et des paiements pour services environnementaux, ou encore plus récemment, la participation au Plan Herbe Sud Alsace pour préserver l’eau, l’élevage et les prairies. Parallèlement, la ville de Saint-Louis dispose d’une centrale biomasse qui produit électricité et chaleur pour un réseau urbain. Une partie de la chaleur résiduelle sert déjà au séchage de bois, mais une quantité importante reste inutilisée. La collectivité a donc sollicité le groupement Solagro / Ceresco / Inddigo pour étudier son utilisation dans le cadre du séchage de cultures agricoles (luzerne, BNI), créant une filière locale qui sécuriserait la ressource en eau tout en valorisant une énergie renouvelable disponible.

Objectifs

Saint Louis agglomération souhaite étudier la possibilité d'implanter une filière locale de séchage de la luzerne et des cultures BNI. L'étude consiste à déterminer la faisabilité du projet :
- Vérifier les possibilités de valorisation de l’énergie résiduelle à proximité du site d’implantation
- Étudier des possibilités de production de cultures BNI et de valorisation des produits
- Modéliser une filière économiquement viable

Déroulement

Le projet s’est déroulé en plusieurs étapes successives.
Dans un premier temps, une étude du site d’implantation a été menée afin d’identifier les contraintes ainsi que les opportunités de valorisation énergétique. Ensuite, une étude de marché a été réalisée, centrée sur la production potentielle de luzerne et sur les débouchés envisageables (définition du périmètres, marchés cibles). Enfin, différents scénarios technico-économiques et organisationnels ont été élaborés pour évaluer la faisabilité et guider les choix de mise en œuvre.

Résultats

L'étude a confirmé l’intérêt stratégique pour Saint-Louis Agglomération de développer une filière de séchage de luzerne, ainsi que les opportunités économiques et agricoles qui en découlent pour le territoire, malgré l’évolution de l’orientation initiale du projet (relocalisation de l’unité de séchage).
Sur le plan agronomique, plus de 2 000 hectares sont adaptés à cette culture, alors que 250 à 500 hectares suffiraient selon la technique choisie. La réussite du projet repose sur l’adhésion des agriculteurs, avec un prix d’achat garantissant leurs marges, et sur la production d’une luzerne de qualité. Ce fourrage pourrait renforcer l’autonomie protéique du territoire et réduire la dépendance aux marchés mondiaux, tout en s’appuyant sur des synergies avec les territoires voisins. La proximité de la Suisse constitue un débouché attractif grâce à des prix plus élevés. Le séchage en grange collectif apparaît comme l’option la plus adaptée. Une phase d’animation agricole, prévue en 2025, permettra d’affiner le dimensionnement de l’unité et d’organiser concrètement la mise en œuvre du projet.